

Nouvelles compétences

2 nouvelles compétences pour la Communauté de Communes : l'épicerie sociale et l'aménagement numérique

Les élus de la Communauté de Communes souhaitent adopter deux nouvelles compétences afin que la collectivité puisse participer financièrement à, d'une part, la création d'infrastructures de télécommunication à très haut débit dans le cadre de l'aménagement numérique du territoire, et d'autre part, la gestion d'une épicerie sociale qui sera mise en place sur le territoire.

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN)

Le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin et le Conseil Régional d'Alsace ont engagé une démarche commune, dans le cadre du Plan National Très Haut Débit, d'aménagement numérique du territoire en créant un Plan Régional de déploiement du **Très Haut Débit au moyen de la fibre optique**, sur les quinze prochaines années. Car, si chaque alsacien a la possibilité d'accéder aux réseaux numériques, il subsiste de grandes disparités territoriales dans la qualité de cet accès, la vitesse et le débit variant grandement en fonction de la localisation géographique. C'est pour remédier à cette fracture numérique naissante que le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique a été adopté.

Les financements proviendront des recettes de commercialisation (25%), des subventions de l'Etat (20%) et des collectivités locales (33% bloc Région-Département et **22% bloc Communes-Intercommunalités**). Pour notre territoire, le Conseil de Communauté souhaite faire supporter cette charge financière à la Communauté de Communes, nécessitant, par conséquent, l'adoption d'une nouvelle compétence.

Calendrier prévisionnel des interventions

2013 - 2015

Des actions ciblées sur les délaissés actuels :

- ➔ Intervention pour desservir en fibre optique les zones d'activités économiques et les principaux établissements publics (sites administratifs, collèges, lycées, hôpitaux, etc.) qui ne le sont pas à l'heure actuelle,
- ➔ Intervention pour le grand public auprès des Communes les moins bien couvertes en Haut Débit.

2015 - 2020

Assurer la desserte en fibre optique jusque chez l'habitant pour les Communes principales.

2021 - 2030

Poursuite du déploiement pour arriver à une couverture en fibre optique jusque chez l'habitant sur tout le territoire.

Création d'une épicerie sociale

Le Conseil de Communauté souhaite soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire via une participation financière. Cette décision implique une extension des compétences de la collectivité.

Une épicerie sociale est un outil pédagogique permettant, aux personnes accueillies, d'effectuer des achats à moindre coût. Proposant un accompagnement personnalisé, elle est un tremplin vers l'autonomie pour les familles aux revenus précaires. Cette structure s'appuiera, entre autre, sur une conseillère en Economie Sociale et Familiale et sur une équipe de bénévoles.

Les familles accueillies à l'épicerie seront orientées par les travailleurs sociaux du secteur et présenteront un déséquilibre financier suite à un accident de la vie (perte d'emploi, maladie...), des frais exceptionnels à honorer (réparation d'un véhicule) ou la contraction de crédits...

Chaque famille s'inscrit dans un projet personnalisé (rembourser une dette, solder un impayé...) et ne bénéficiera de l'aide alimentaire que dans une logique de durée déterminée.